

M. ROBB: Après avoir entendu le discours instructif et convaincant du député de Montcalm (M. Lafortune), je suis porté à croire que les membres du ministère regrettent d'avoir appliqué le bâillon, qui les empêche de donner cours à leurs sentiments au sujet de cette importante question.

Se rappelant la loi de 1914 et les arguments des ministres qui l'ont présentée et ceux de leurs partisans qui l'ont appuyée, les députés de la gauche se demandent à bon droit pourquoi la clôture a été établie en ce moment. Tous les raisonnements des ministres qui ont proposé cette loi et des députés qui l'ont défendue, tendaient à convaincre la députation et le public que c'était le dernier appel, que la loi de 1914 était rédigée avec tant de soin, si bien cuivrassée, si vous aimez mieux, que, dès que Mackenzie et Mann ou le Nord-Canadien négligeraient de verser les intérêts, le Nord-Canadien avec ses raccordements, ses mines, ses concessions forestières, ses éleveurs et ses précieux privilèges sur les terrains riverains, appartiendrait de plein droit au peuple canadien, sans en rien excepter.

Aussi, nous demandons-nous avec étonnement, ce soir, pourquoi le ministère, qui veille sur ce projet de loi, a adopté la clôture. Est-ce parce qu'il a peur de ses propres partisans? Est-ce parce qu'il y a rébellion parmi les amis du ministère, qui répugnent à avaler la dose amère qu'on leur présente? Ils pourront ingurgiter cette dose de "finance échevelée" déguisée par des appels guerriers, mais les électeurs, les contribuables, ceux que cette dette écrasera, ne l'avalent pas aussi aisément. D'après les journaux que j'ai lus et les nombreux télégrammes et messages qui leur ont été adressés, j'imagine, pour leur demander pourquoi ils laissent adopter ce projet de loi sans protester, je suis certain que les membres de la droite ne sont pas sans savoir que d'importantes institutions financières, dans toute l'étendue du pays, qui ont jusqu'ici donné un loyal appui au parti conservateur, se sont insurgées. Le ministère, j'en suis sûr, a conscience qu'il existe, d'un bout à l'autre du Canada, un grand malaise, au moment où il se propose d'accroître, d'un trait de plume, la dette nationale de plus de \$600,000,000. Le public, je n'en doute pas, saisira la première occasion de s'élever contre un Gouvernement qui a tenté avec tant d'arbitraire de faire approuver par le Parlement ce qu'un orateur appelait tantôt un vol gigantesque.

A titre de représentant des contribuables du comté de Huntingdon, je désire relever les propos du député de Montcalm,

qui ne laisse jamais échapper une occasion de nous dire que Montcalm est le meilleur comté du Dominion du Canada. Je l'invite à assister, la semaine prochaine, à l'exposition des comtés-unis de Châteauguay et de Huntingdon et à voir ce qui est vraiment le meilleur comté du pays. Il n'est pas seulement le type des comtés ruraux et industriels, mais il n'y a peut-être pas un autre coin, dans tout le pays, qui donne une meilleure idée que les comtés-unis de Châteauguay et de Huntingdon, des deux grandes races qui composent le Canada. Le Nord-Canadien ne les sillonne pas, il est vrai mais nous avons d'autres bonnes voies ferrées, exploitées par l'entreprise privée, et quel que soit l'avis des électeurs des autres districts, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, la nationalisation ne nous inspire pas une grande confiance.

M. GLASS: Vous êtes arriérés.

M. ROBB: C'est possible. Je sais que, dans la province voisine, l'Ontario, les lois relatives à la commission hydro-électrique ont rendu populaire la nationalisation de certains services, mais je doute fort que les cultivateurs de cette province-là prennent beaucoup le projet de nationalisation du Nord-Canadien. Un orateur qui m'a précédé a demandé quelle est la cause de l'empressement qu'on met à faire adopter le présent projet de loi, pendant les dernières heures d'un Parlement moribond et à un moment où le ministre des Finances répugne, pour le moins dire, à fournir au comité les renseignements qu'il désire.

Toute personne qui a suivi ce court débat, avec attention, se rend facilement compte que le ministre des Finances n'est pas au courant des détails de l'affaire, ou bien qu'il ne veut pas, pour une raison ou une autre, se confier à la Chambre, pas même à ses amis, et vous dire qui détiennent les obligations. Quels sont ceux qui bénéficieront de l'augmentation dans la valeur des titres disséminés par tout le pays? J'ignore quelle en est la valeur en ce moment, mais la mise en vigueur de ce projet aura vraisemblablement pour effet d'en augmenter la valeur de 20 pour 100, et il n'est pas facile de dire qui, des détenteurs d'obligations ou des grandes compagnies financières—les créanciers gagistes—en aura le bénéfice. Le ministre des Finances devrait être en mesure de faire à la Chambre et au pays une déclaration marquée au coin de la bonne foi et de la précision pour que les contribuables, en assumant de telles obligations, sachent au moins à qui cette affaire doit profiter.